

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Election d'un membre de la commission permanente et au poste de vice-président	

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L 4133-5 et L 4133-6

VU la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2017 relative à la mise en place de la Commission permanente composée, outre de la Présidente du Conseil régional, de 15 Vice-présidents et 15 autres membres

CONSIDERANT le courrier de Mme Laurence GARNIER en date du 19 novembre 2020 informant la Présidente du Conseil Régional de sa démission en tant que membre de la Commission Permanente, ainsi que de son poste de vice-présidente à compter du 1^{er} décembre 2020,

CONSIDERANT que la Présidente a reçu une candidature de la part de Claire HUGUES en qualité de membre de la commission permanente, le poste a été pourvu immédiatement et il en a été donné lecture par la Présidente, conformément au 4^{ème} alinéa de l'article L4133-5 du CGCT,

CONSIDERANT que l'élection en qualité de vice-président au sein de la commission permanente doit donner lieu à un vote à la majorité absolue,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

ENTENDU Christophe CLERGEAU, Jean GOYCHMAN, Aykel GARBAA, Lucie ETONNO, Maï HAEFFELIN, Franck NICOLON, Frédéric BEATSE, Barbara NOURRY, Eric THOUZEAU, Franck LOUVRIER, Paul JEANNETEAU, Lydie BERNARD, Carine MENAGE, Johann BOBLIN, Pascal GANNAT, Christelle MORANCAIS, Antoine CHEREAU, Laurent GERAULT, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

ELIT

Claire HUGUES, membre de la commission permanente, au poste de vice-président à la majorité absolue.

APPROUVE

le principe que le vice-président nouvellement élu prend rang après tous les autres vice-présidents, chacun des vice-présidents restant passant au rang supérieur.

PREND CONNAISSANCE

du nouvel ordre de nomination des vice-présidents de la commission permanente tel qu'indiqué ci-après :

- 1er : Antoine CHEREAU
- 2ème : Maurice PERRION
- 3ème : Lydie BERNARD
- 4ème : Paul JEANNETEAU
- 5ème : Isabelle LEROY
- 6ème : Philippe HENRY
- 7ème : Vanessa CHARBONNEAU
- 8ème : Roch BRANCOUR
- 9ème : Samia SOULTANI-VIGNERON
- 10ème : Laurent DEJOIE
- 11ème : Barbara NOURRY
- 12ème : Pierre-Guy PERRIER
- 13ème : Béatrice LATOUCHE
- 14ème : André MARTIN
- 15ème : Claire HUGUES

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs